



FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Commission Fédérale Basket Fauteuil – 2025/2026 –

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INTEMPERIES (neige, verglas....)

Arbitres et OTM

Au cas où un officiel ne peut honorer sa désignation pour cause d'intempéries, il doit obligatoirement prendre contact avec :	➡ son répartiteur (qui se chargera d'informer le responsable FBI et le Responsable Développement Basket)
	➡ le club recevant
	➡ son ou ses collègues

Les clubs

Si une équipe ne peut se déplacer, elle doit prévenir :	➡ le club adverse
	➡ les arbitres
	➡ les Officiels de Table de Marque (s'ils ont été désignés)
L'ensemble des informations est consultable sur la convocation de la rencontre (n° de tél., mail..)	